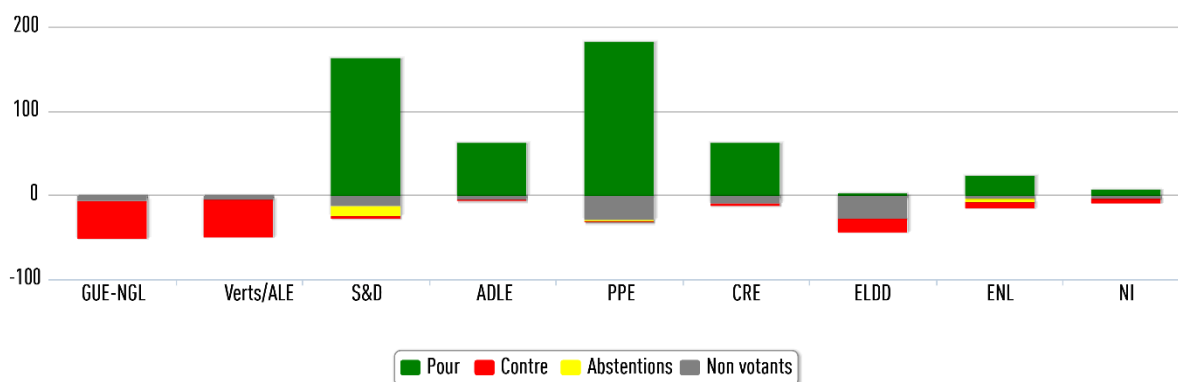
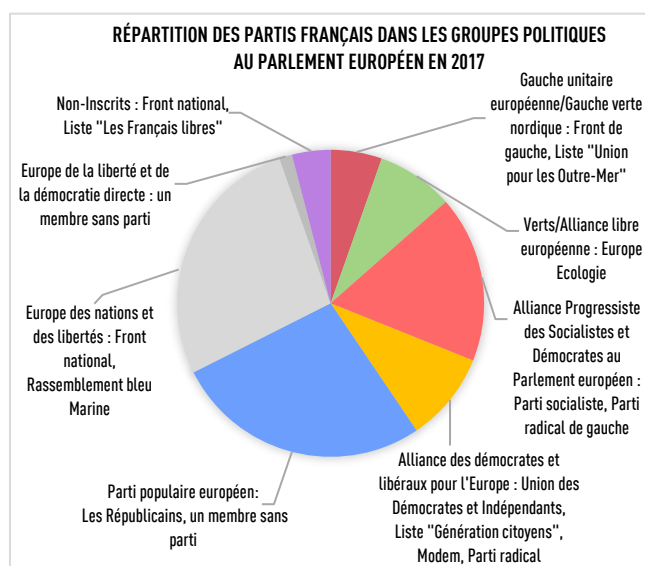


Le secret des affaires devrait-il être protégé ?

Le vote des parlementaires européens



Constance Le Grip, députée Les Républicains d'Île-de-France, a élaboré un rapport législatif sur l'harmonisation de la définition et de la protection des savoir-faire et des informations commerciales dans tous les États membres. Le Parlement a approuvé ce rapport à une large majorité (77 %), issue des voix des groupes S&D, ADLE, PPE, CRE et ENL. En revanche, les autres groupes politiques (Verts/ALE, GUE-NGL et ELDD) s'y sont opposés. Une première version de la directive avait été proposée par la Commission en 2013. Elle contenait une définition commune des secrets d'affaires ainsi qu'un dispositif encadrant les demandes de réparation par les victimes de vol de ces secrets d'affaires. Toutefois, le texte avait été critiqué en raison de possibles conséquences négatives sur la liberté d'information.



Il est intéressant de noter que le groupe d'extrême-droite Europe des Nations et des Libertés a soutenu le rapport de Constance Le Grip et a contribué à son adoption, ce qui se produit rarement en plénière.

Il est intéressant d'observer que tous les députés, y compris ceux du Front national, des Républicains et du parti centriste ont soutenu le rapport Le Grip et contribué à son adoption.

Un seul représentant de la circonscription Est s'est abstenu : le socialiste Édouard Martin. Le membre du Front national Florian Philippot était quant à lui absent.

Le secret des affaires devrait-il être protégé ?

Le vote des parlementaires européens d'Est*.

Pour

Dominique BILDE



Front national

ENL

Jean-Francois JALKH



Front national

ENL

Sophie MONTEL



Front national

ENL

Nathalie GRIESBECK



Mouvement Démocrate

ADLE

Arnaud DANJEAN



Les Républicains

PPE

Nadine MORANO



Les Républicains

PPE

Anne SANDER



Les Républicains

PPE

Abstention

Edouard MARTIN



Parti socialiste

S&D

Absent

Florian PHILIPPOT



Front national

ENL